



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CHESSY

<b>Délibération n° 2024.054</b>		
<b>Date de convocation</b> : 27/09/2024	<b>Date d'affichage</b> : 27/09/2024	
<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre à 20h00, le conseil municipal de Chessy dûment convoqué en date du 27 septembre 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier BOURJOT, maire.</p>		
Membres en exercice : 29	Membres présents : 23	Nombre de votants : 28
<p><b>Étaient présents :</b> Mesdames et Messieurs BOURJOT, POUPART, POILPRET, CAMBRAYE, VUITTENEZ, LENGLET, POURCHET, MANETTI, WURTZ, ALLEMANDOU, CHARDONNIERAS, TARTARE, CACHEUX, VERGNAUD, LAURENT, LECOLLE, DICHARA, BALCON, MARSAUD, GALLARDO, TIMBRANDY, SECK, DIDES-SCHUMACHER</p> <p><b>Absents ayant donné pouvoir :</b> Madame Maithée URETA, ayant donné pouvoir à Madame Madeleine BALCON Monsieur Laurent HENRY, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle POILPRET Monsieur Benoît GUILLAUME, ayant donné pouvoir à Madame Dominique CHARDONNIERAS Madame Samira BOULANGER, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick LENGLET Madame Malika AMEDDAH, ayant donné pouvoir à Monsieur Fabio TIMBRANDY</p> <p><b>Absent :</b> Monsieur Benoît FROMEAUX</p> <p><b>A été élue secrétaire :</b> Madame Madeleine BALCON</p>		
<b>OBJET</b>	<b>Extension du cimetière communal.</b>	
<p><b>Le conseil municipal se fondant sur ce qui suit :</b></p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2223-1 et suivants ainsi que les articles R.2223.1 et suivants ;</p> <p>Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles R-421-19K et R.421-23-f ;</p> <p>Vu le nombre de concessions dans le cimetière communal avec 571 concessions dont 96 disponibles et 24 emplacements de columbarium dont 10 emplacements disponibles ;</p> <p>Vu le développement démographique de la commune, qui nécessite la création de nouvelles concessions afin d'anticiper les futures demandes ;</p>		

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20241004-Del\_2024\_054-DE  
Date de télétransmission : 08/10/2024  
Date de réception préfecture : 08/10/2024

## Délibération n° 2024.054

Vu le projet présenté en annexe ;

Considérant que le projet d'extension du cimetière est situé à moins de 35 mètres des habitations, dans une commune urbaine et à l'intérieur du périmètre de l'agglomération ;

Considérant que cette extension doit être autorisée par arrêté préfectoral pris après la réalisation d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre du code de l'environnement et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques ;

L'exposé du rapporteur entendu,  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le lancement de l'extension du cimetière tel que défini en annexe

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à diligenter l'enquête publique prévue à l'article L.2223-1 du CGCT

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'autorisation préfectorale prévue à l'article L.2223-1 du CGCT

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à réaliser toutes démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y afférents.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le  
et de la publication ou de la notification le



Le maire,  
Olivier BOURJOT

Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20241004-Del\_2024\_054-DE  
Date de télétransmission : 08/10/2024  
Date de réception préfecture : 08/10/2024